



BANQUE des
TERRITOIRES



PRÊT RELANCE TOURISME

Soutenir vos investissements
de long terme dans le secteur
du tourisme



PRÊT RELANCE TOURISME

Vous êtes un acteur public local ou un porteur de projet soutenu par les collectivités de votre territoire et vous souhaitez investir pour revaloriser le patrimoine touristique de votre territoire ? Nous vous proposons un outil adapté à vos besoins.

VOS PROJETS

Tous les projets correspondant à des immobilisations lourdes liées au secteur du tourisme.

Pour les contreparties privées, les projets relevant des secteurs suivants :

- hôtellerie
- hébergements locatifs saisonniers
- restauration à fort potentiel d'attractivité touristique
- bien-être (thalasso thérapie / thermalisme)
- musées
- parcs de loisirs
- infrastructures permettant d'accueillir des événements culturels et/ou sportifs, etc



Durée adaptée à vos projets
jusqu'à 50 ans

Différé d'amortissement souple
Jusqu'à 5 ans

Projets TEE

Bénéficiez d'un financement de 100% du besoin d'emprunt si votre projet est exemplaire en matière de TEE

Caractéristiques financières

Quotité de financement	- Jusqu'à 5 M€ : 100 % du besoin d'emprunt - Au-delà de 5 M€ : 50 % du besoin d'emprunt - 100 % du besoin d'emprunt pour les projets TEE
Durée d'amortissement	De 25 à 50 ans (jusqu'à 40 ans en inflation)
Taux	- Taux du Livret A + 0,60 % - Inflation (barème mensuel)
Mobilisation des fonds	5 ans maximum (en plus de la durée d'amortissement du prêt)
Différé d'amortissement	5 ans maximum (inclus dans la durée d'amortissement du prêt)
Pénalité de dédit	1 % du montant du prêt annulé
Indemnité de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle

Contactez-nous

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr